

Image not found or type unknown



Non paiement de pension alimentaire

Par **mathieuleroux_old**, le **24/04/2007** à **10:16**

bonjour je voulais connaitre les détails de la procédure de paiement direct pour une pension alimentaire non versée, et particulièrement savoir si l'huissier charger d'appliquer le recouvrement devait être choisi près de chez moi ou dans le département du domicile de mon ex mari ?
merci par avance

Par **Jurigaby**, le **24/04/2007** à **14:26**

Bonjour.
Vous devez vous adresser à l'huissier du lieux ou vous habitez et non pas à l'huissier du lieu ou réside votre débiteur d'aliment.
Cdt.